



ECOLE SAINTE-MARGUERITE
Place Sainte-Marguerite,1
5004 Bouge
Tél :081/213719

direction@saintemarguerite.be
www.saintemarguerite.be

Circulaire de rentrée

05 janvier 2026

Direction : Stéphanie De Coster

Chers parents,

Ce lundi 25 août sera la date de la prochaine rentrée scolaire et nous sommes impatients de vous retrouver pour une nouvelle année scolaire !

Cette année, encore plus que les autres, nous mettrons toute notre énergie afin que la bienveillance, la sécurité de chacun, le sentiment de reconnaissance ainsi que la valorisation positive soient au centre de nos préoccupations.

L'autonomie des enfants dans leur évolution ainsi que dans leurs apprentissages reste également au centre de nos préoccupations.

La collaboration entre l'École et la Famille reste essentielle. Vous le savez, je mets un grand point d'attention à vous rencontrer lorsque vous en avez le besoin où lorsque nous (l'équipe et moi) ressentons le besoin de vous communiquer des informations importantes. Nous nous voulons disponibles, présents, à votre écoute et à celle de vos enfants.

Vous découvrirez au détour de ces quelques pages, toutes les informations nécessaires pour bien commencer l'année. Nous nous tenons toujours à votre disposition en cas de besoin.

Je vous souhaite, déjà, à tous et toutes, une magnifique nouvelle année scolaire au sein de l'école Sainte-Marguerite.

De Coster Stéphanie, Directrice

Pour le jour de la rentrée, ce 25 août,

L'accueil des enfants se fera en deux temps pour que vous puissiez partager ce moment avec votre enfant tant chez les grands qu'auprès des plus petits.

- **Pour les enfants de M3 et de primaire**, nous vous accueillerons dans la grande cour avec votre enfant **à 8h40**.
- **Pour les enfants d'accueil, de M1 et de M2**, l'accueil se fera dans la petite cour **à 9h00** puis, les parents des petits d'accueil et de M1 pourront les accompagner en classe jusque 9h30.

- Si votre enfant arrive avant 8 h, il sera accueilli par Mme Catherine dès 7 h dans les locaux de l'accueil extrascolaire, à la Ferme (petite grille).

Ci-dessous, vous trouverez les informations spécifiques sur la vie organisationnelle de l'école qui sont essentielles au bon déroulement de l'année. Merci d'en prendre connaissance dans son entièreté (même si c'est un peu long).

Informations diverses :

1. ORGANISATIONS ET AFFECTATIONS

➤ En section MATERNELLE, nous organisons 5 classes :

- 1 classe d'Accueil : **Mme Isabelle/ Mme Emeline (jeudi)**
 - 1 classe de M1 : **Mme Véronique. D**
 - 2 classes de M2 :
Mme Marine ; les élèves venant de chez Mme Augustine
Mme Véronique. C ; les élèves venant de chez Mme Véronique.D
 - 1 classe de M3 : **Mme Mélodye**
- Chaque classe bénéficiera de 2 périodes de psychomotricité avec Mme Elise.
 - Mme Sheila et Mme Kathy (chez Mme Isabelle) et Mme Andeline (chez Mme Véronique), nos puéricultrices, seront présentes au service des plus petits.

➤ En section PRIMAIRE, nous organisons 7 classes :

- 2 classes de 1 ère primaire :
Mme Julie/M. Thomas (mardi) ; les élèves venant de chez Mme Mélodye
M. Killian ; les élèves venant de chez Mme Marine
 - 1 classe de 2 ème primaire : **M. Mathieu**
 - 1 classe de 3 ème primaire : **Mme Laetitia**
 - 1 classe de 4 ème primaire : **Mme Caroline/ M. Thomas (jeudi)**
 - 1 classe de 5 ème primaire : **Mme Céline**
 - 1 classe de 6 ème primaire : **Mme Esther**
- **Mme Ingrid** assurera le cours de religion.
 - **Mme Annick** assurera les heures d'accompagnement personnalisé ainsi qu'un projet « Comment fonctionne mon cerveau/ Comment est-ce que j'apprends ? » en P4-P5-P6.
 - **Mevrouw Isabelle** donnera le cours de néerlandais aux élèves de P3, P4, P5 et P6.

➤ SERVICE EXTRASCOLAIRE

Mme Maryse est notre responsable de la coordination de l'accueil extrascolaire. Elle pilote une équipe de plusieurs accueillants-surveillants.

garderie@saintemarguerite.be

➤ SECRETARIAT ET COMPTABILITÉ : Mme Angélique (les lundi, mardi, jeudi de 8h à 16h et le mercredi de 8h à 14h)

secretariat@saintemarguerite.be

➤ NETTOYAGE ET ENTRETIEN : Mme Tina, Mme Kimberley, Mr Franck et Mr Michel.

2. HORAIRE DES TEMPS SCOLAIRES :

➤ En MATERNELLE :

- **08h40 - 12h15** : Temps en classe (10h45-11h15 : récréation)
- **12h15 - 12h40** : Repas en classe
- **12h40 - 13h40** : Temps de midi dans la cour de récréation ou à la sieste
- **13h40 - 15h35** : Temps en classe (la sieste se poursuit pour les petits une partie de l'après-midi)

➔ **15h35** : Fin des cours

➤ En PRIMAIRE

- **08h40 - 12h15** : Temps en classe (10h20-10h35 : récréation)
- **12h15 - 12h40** : Repas en classe
- **12h40 - 13h40** : Temps de midi dans la cour de récréation
- **13h40 - 15h20** : Temps en classe

➔ **15h20** : Fin des cours

➔ **Merci de veiller à respecter les heures d'arrivée dans l'établissement afin de garantir à tous un bon départ de chaque journée scolaire.**

En cas d'imprévus et d'arrivée tardive exceptionnelle, votre enfant DOIT passer par le secrétariat première porte sur votre droite dans la grande cour).

3. « SORTIE DES CLASSES » ET SÉCURISATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE :

- L'emplacement sur la voie publique devant l'école est un « dépose-minute » : ceci signifie que vous pouvez vous y arrêter et que votre enfant peut descendre de l'auto sur le trottoir et regagner en sécurité l'entrée de l'école mais vous ne pouvez quitter votre véhicule.
- Pour la sécurité de tous, il vous est demandé de redoubler de prudence aux abords de l'école et de respecter la signalisation en place.
- Pour désengorger quelque peu la sortie des classes, les élèves de primaire peuvent quitter l'école à partir de 15h20. Ils seront dès lors sous votre responsabilité. Si vous l'autorisez, ils peuvent également sortir seuls de l'école aux jours et heures notés sur une carte de sortie (voir fiche de renseignements).

Pour des questions de sécurité également, nous demandons que les parents soient présents physiquement à la sortie (pas au volant de leur voiture) à la barrière.

- *à partir de 15h20 pour les élèves de primaire*
- *à partir de 15h35 pour les élèves de maternelle.*

Durant cette période (de 15h20 à 15h45), nous vous demandons de ne pas entrer dans la grande cour de l'école. Seuls les parents qui ont un rendez-vous y sont autorisés.

* Entrée et sortie possible via la salle Phénix :

- Vous avez la possibilité de déposer votre enfant au pied de la salle Phénix. Il pourra se rendre (Sous votre responsabilité) à l'école via le chemin qui mène directement à l'école.

- Vous pouvez aussi le conduire via cet accès mais nous vous demandons de rester sur le chemin en gravier et ne pas entrer dans l'espace « pavés » qui ne nous appartient pas, exception pour les parents d'élèves d'accueil, M1 et M2 qui sont autorisés à conduire leur enfant dans la petite cour (jusqu'à la porte en bois).

4. DÉCLARATIONS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE :

- Si votre enfant est absent, merci de déclarer son absence via le site internet de l'école.
- Les informations concernant la Promotion de la santé à l'Ecole (PSE) et le PMS sont à lire sur notre site internet.
- En Accueil, M1 et M2 : les absences ne sont pas à justifier.

- En M3 et en section primaire:

Toutes les absences de vos enfants doivent être justifiées via le site de l'école.

⚠ Les justificatifs écrits dans les journaux de classe sont à éviter afin de limiter les différents canaux de communication.

- Si l'absence dure **moins de 3 jours**, le justificatif d'absence signé ou le certificat médical doit revenir le jour où votre enfant revient à l'école au plus tard.

- Si l'absence dure **plus de 3 jours**, nous devons recevoir le justificatif signé ou le certificat médical d'absence au plus tard le 4ème jour d'absence.

Les absences doivent être justifiées via le site de l'école mais les certificats médicaux originaux doivent revenir également à l'école au retour de l'enfant.

Les certificats antidatés seront refusés (exemple: absence le 04 et le 05 et le certificat daté du 06), ainsi que les motifs ou certificats reçus après la date demandée (voir ci-dessus).

⚠ Passé ce délai, les justificatifs ne seront plus acceptés.

Lorsque les enfants arrivent en retard, l'absence doit également être déclarée via le site de l'école.

Si l'école vous appelle et que vous revenez chercher votre enfant parce qu'il est malade en cours de journée, il faudra également justifier son absence pour la suite de la journée.

Lorsque vous prenez un rendez-vous médical en cours de journée pour votre enfant, nous devons également récupérer un document du spécialiste pour justifier son absence.

Si votre enfant dépasse les 8 demis jours d'absence injustifiés, je dois le déclarer à la Communauté Française qui se chargera de revenir vers vous concernant l'obligation scolaire.

5. PRISE DE MÉDICAMENTS

Pour pouvoir administrer un médicament à votre enfant, nous avons besoin d'une autorisation de votre médecin. Celui-ci peut l'envoyer par mail à l'école direction@saintemarguerite.be.

Aucun médicament ne peut plus être administré aux enfants sans ordonnance.

6. EXTRASCOLAIRE : GARDERIE DU MATIN – TEMPS DE MIDI - GARDERIE DU SOIR :

Horaire

- *De 7h à 8h* : 0.80 € par 1/2 heure entamée.

→ *A partir de 8h* : gratuité.

- *Temps de midi* : Montant forfaitaire pour toute l'année : 40 € pour le 1er enfant et à partir du second enfant et suivant(s) : 30 €. Ce montant vous sera facturé fin octobre.

→ *15h20 - 15h45* : gratuité.

- *15h45 - 18h15* : 0.80 € par 1/2 heure entamée.

** Mercredi : de 12h30 à 16h30. Inscription obligatoire via le site jusqu'au lundi soir possible afin de prévoir l'encadrement nécessaire.*

Cour midi primaire

**Mme
Catherine**



**Mr
Eric**

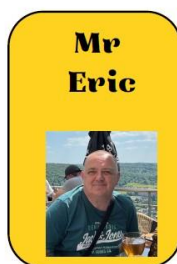
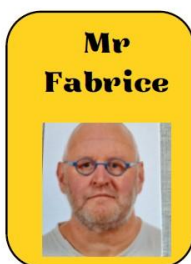
Cour midi maternelle

**Mme
Maryse**

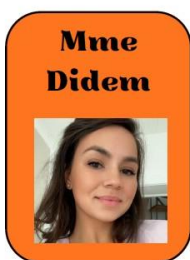


**Mme
Yasemin**

Garderie du soir primaire



Garderie du soir maternelle



Garderie du matin : entre 7h et 8h.

- Au rez-de-chaussée de la ferme (entrée via la grille de la cour maternelle)

Garderie du matin : entre 8h et 8h40.

- Dans la petite cour des maternelles pour les élèves des classes d'accueil, M1 et M2.
- Dans la grande cour pour les élèves de primaire + classe de M3.

Garderie du soir : dès 15h45 (payante)

➤ Par beau temps :

- pour les élèves de primaire : dans la grande cour
- pour les élèves de maternelle : dans la petite cour

➤ Par temps froid ou pluvieux : à la FERME en primaire. Pour les maternelles, le temps des travaux, dans l'ancienne classe de Mme Marine (dernière classe maternelle ; entrée par la porte extérieure de la classe près du chalet).

➔ Eviter le plus possible de communiquer des informations importantes aux accueillants, ils ne voient pas forcément les titulaires et les informations peuvent se perdre en chemin. Quelle que soit la demande, privilégiez un petit mot dans le journal de classe ou sur un document à glisser dans la mallette de votre enfant.



7. ORGANISATION ET INSCRIPTION DE L'ÉTUDE APRÈS LA CLASSE ET DE LA GARDERIE DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Les études commenceront à partir du **lundi 01 septembre**

Cette année nous distinguerons 4 groupes d'étude :

- Une étude surveillée (p3-p6), une étude intergénérationnelle pour les P2 (aide en lecture)

Ces personnes, que nous remercions pour leur engagement, prêteront sous contrat de volontariat sous la responsabilité de l'école.

- Deux études dirigées par des enseignants (p3-p4 et p5-p6).

Les places dans les études dirigées seront limitées à 15 enfants par groupe et doivent avoir un minimum de 8 élèves. La sélection se fera en fonction de l'ordre d'inscription. Pour pouvoir participer à l'étude dirigée, votre enfant doit obligatoirement participer aux 3 jours d'étude (lundi-mardi-jeudi).

Aide à la lecture P2 : 1 euro (30 min).

Etude surveillée (p3-p6) : 1 euro (30 min pour les p3-p4), 1,50 euro (45 min pour les p5-p6)

Etude dirigée (p3-p6) : 2 euros (45 minutes pour tous)

Il vous est demandé de vous inscrire via le site de l'école avant le **28 août à minuit**.

Pour la bonne organisation de celles-ci, voici quelques consignes :

Si vous souhaitez que votre enfant se rende à l'étude surveillée occasionnellement :

Un mail la veille ou le jour-même en matinée à garderie@saintemarguerite.be suffit.

L'idéal est que votre enfant soit informé le matin s'il doit se rendre ou pas à l'étude du soir.

Nous vous demandons de ne pas venir rechercher votre enfant à l'étude. Lorsqu'elle est terminée, les enfants se rendront automatiquement à la garderie. Nous demandons à tous les élèves inscrits à l'étude de prévoir, dans leur cartable, de quoi s'occuper dans le calme (lecture, dessin...) s'ils ont terminé leur travail avant l'heure.



Des ateliers de langue en anglais sont organisés par Speech Splash de 16h00 à 17h00 les mardis et jeudis.

Les inscriptions se font par le lien suivant → <https://www.speech-splash.be/stemarguerite>

info@speech-splash.be

L'école accueille cette ASBL mais ne la gère pas. Evidemment, nous restons à votre écoute en cas de problème pour leur relayer.

Les enfants participants iront à la garderie jusque 16h00 où les animateurs viendront les chercher et où ils seront redéposés après l'activité. Vous pourrez donc récupérer votre enfant à 17h00 à la garderie. Si vous n'êtes pas présents, votre enfant sera inscrit à la garderie.

SPEECH splash
BAIN DE LANGUES

SPEECH SPLASH
propose des ateliers
extrascolaires d'éveil
aux langues (EN/NL/DE)
pour les enfants
de 2,5 ans à 15 ans.

ATTENTION!
Nombre de groupes
et places limités!

**Des ateliers en langues étrangères sont proposés à
L'ÉCOLE SAINTE-MARGUERITE DE BOUGE
les mardis ou jeudis de 16h à 17h.**

INFOS PRATIQUES :
Le tarif est de 365 EUR pour les 26 séances de l'année scolaire
(une heure/semaine, hors congés scolaires).
Un paiement mensuel est possible
(acompte de 125 EUR suivi de 8 mensualités de 30 EUR).
Une réduction est offerte en cas d'inscription de plusieurs enfants.

L'inscription peut être effectuée en scannant ce code QR :

info@speech-splash.be ou 0 496/081404
www.speech-splash.be

f @ YouTube

8. RESTAURATION : *LES PRODUITS SONT FAITS MAISON EN PRIVILÉGIANT LES PRODUITS BIO ET LOCAUX !*



● Dagoberts et sandwiches mous garnis.

- Possibilité de commander tous les jours sauf le mercredi ***avant 8h40*** des sandwiches ou dagoberts via notre site internet. :

- Jambon
- Fromage
- Jambon/fromage
- Thon Mayonnaise maison
- Américain maison (frais du jour)
- Végétarien ; Houmous, falafel, légumes grillés
- Suggestion du mois (pour information par mail chaque mois)

3 € / sandwich mou, 4.50 € / dagobert.

Si votre enfant est absent, vous pouvez décommander en envoyant le jour J avant 8h40 un mail à ***garderie@saintemarguerite.be***

Si un sandwich n'a pas été décommandé, il sera facturé et mis au frigo si vous souhaitez le récupérer.

- Possibilité de les commander la veille ou le jour J ***avant 8h40*** via notre site internet
Ils vous seront facturés en fin de mois.

● Vente de cornets de pâtes

Date limite de commande : **tous les jours jusqu'à 8h40** via le site de l'école :

- Bolognaise
- Jambon crème
- Maison (sauce tomate estragon crème, petits légumes et poulet)
- Suggestion du mois (pour information par mail chaque mois)
- Végétarien (Napolitain)

2 formats :

* Cornet de 750 gr au prix de **6.50 €**

* Cornet de 375 gr au prix de **3.50€**

● Soupe

- Dès le 29 septembre, votre enfant aura la possibilité de recevoir un bol de potage de légumes frais chaque jour. (Le potage pourra être avec de la crème mais si c'est le cas, ce sera sans lactose).

Si vous souhaitez qu'il en bénéficie dès ce jour-là, merci de passer commande via notre site **avant le 21 septembre à minuit.**

Prix : **1 € / jour** / enfant de la section primaire.

0.80 € / jour/enfant de la section maternelle.

- À tout moment, vous pourrez commander la soupe pour votre enfant via le site internet mais la distribution ne commencera qu'à partir du premier jour ouvrable du mois suivant.

- Il en est de même pour arrêter la distribution (un mail garderie@saintemarquerite.be suffit).

La suppression ne prendra cours que le premier jour ouvrable du mois suivant.

- La soupe sera facturée **anticipativement** pour le mois suivant.

En cas de maladie, il est possible de venir chercher la soupe dans un thermo (merci de nous prévenir de votre passage). Il n'y aura pas de remboursement.

9. PHOTOS

Un photographe des Editions de l'Avenir se présentera à l'école dans les prochains jours pour prendre une photo de la classe de première année primaire.

Si vous voyez une objection à ce que votre enfant figure sur cette photo qui sera publiée dans le journal, veuillez-nous le faire savoir.

10. DIFFUSION DES CIRCULAIRES ET DES FACTURES

Dans un souci d'écologie et d'économie, nous envoyons à tous les circulaires et informations de la vie de l'école **PAR MAIL** (sauf avis contraire de votre part). Nous envoyons également les factures mensuelles par mail.

A défaut d'opposition des parents, les adresses courriels et numéros de téléphone des familles seront communiqués aux différents comités de parents de l'école. Ceux-ci sont également soumis au R.G.P.D. Toute opposition doit faire l'objet d'une demande écrite formulée à la direction au moment de l'inscription de l'enfant.

Rappel : les factures seront envoyées par mail en début de mois. Pour éviter une surcharge de travail et mettre à mal les finances de l'école, nous vous demandons de régler celle-ci dès réception sans oublier la communication structurée.

→ En cas de problèmes financiers, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme la directrice afin de trouver une solution.

Pour toute autre question, Mme Angélique se tient à votre disposition.

11. RÉSEAUX SOCIAUX :

Nous assistons de plus en plus à des dérapages dans les discussions de groupes sur différents réseaux. Les élèves créent des groupes classes qui parfois dégénèrent à un moment où l'autre. Même si l'utilisation se fait en-dehors du temps scolaire, nous nous permettons d'attirer votre attention sur ces faits qui, outre leur dangerosité avérée sont de nature à instaurer un climat conflictuel et nuisent ainsi au bien-être de certains élèves. Nous comptons sur votre collaboration et votre vigilance à cet égard et vous en remercions.

Un groupe Facebook privé de l'école existe : « Ecole Sainte-Marguerite ». Pour y avoir accès il suffit de répondre aux questions. Sans réponse, votre demande sera refusée.

12. INSCRIPTIONS FUTURES DES PETITS FRÈRES OU PETITES SŒURS

Etant donné que les places sont limitées, nous vous informons qu'il est important de bien les inscrire à l'avance (dès la naissance). Les inscriptions se font par ordre d'arrivée et il n'y a pas de priorité établie. (secretariat@saintemarguerite.be)

13. QUELQUES PROJETS EN COURS... EN QUELQUES MOTS...

- Cette rentrée verra la clôture du Plan de pilotage dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Nous avons choisi 3 objectifs déclinés en stratégies et plan d'actions :

o Améliorer les résultats des élèves en langue française, en particulier « Lire »

o Renforcer la collaboration au service de la continuité des apprentissages pour les élèves

o Afin d'améliorer le climat scolaire et le bien-être des élèves, renforcer la coopération et le partenariat (communication) de la triangulation "enfants-enseignants-parents" au sein de l'école.

Nous poursuivons également la mise en œuvre de nos Projets d'école, pédagogique et éducatif.

- Mise en place d'aménagements raisonnables : des élèves de notre école, ayant un trouble d'apprentissage, continueront de bénéficier de périodes d'aide durant leur temps scolaire. Un Dossier d'accompagnement de l'élève sera mis en place si des difficultés récurrentes sont observées. Il accompagne l'enfant sur son suivi pédagogique. → <https://www.youtube.com/watch?v=ymLJDRuMekY>

- Nombreuses visites et animations en fonction des projets de classe et d'école (notamment autour de la lecture)

* Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés scolaires persistantes, le soutien scolaire est accentué. Il s'agit d'une mise en place de différenciation au sein du groupe-classe ainsi que des aménagements raisonnables quand la situation le nécessite. Les DAccE sont consultables par les parents à des périodes précises via « mon espace ». Tous les enfants n'ont pas un DAccE. Cette année encore, avec le tronc commun, l'ouverture du DAccE de votre enfant par son enseignant est une possibilité.

En aucun cas, le DAccE ne remplacera le bénéfice d'échanges lors de réunions de parents.

* Un helpdesk DAccE est à votre disposition par courrier : dacesupport@fwb.be et par téléphone : 02/690.86.00.

14. QUELQUES DATES CONNUES À CE JOUR :

- Rentrée scolaire : 25 août 2024 + accueil des parents des nouveaux élèves.
- Réunions de rentrée :
 - Mme Isabelle et Mme Véronique (accueil-M1): 03/09 à 19H30
 - Mme Marine et Mme Véronique (M2): 12/09 à 19h00
 - Mme Mélodye: 05/09 à 19h30
 - Mme Julie: 01/09 à 18h00
 - M. Killian : 01/09 à 18h00
 - M. Mathieu: 10/09 19h00
 - Mme Laetitia: 03/09 à 19h00
 - Mme Caroline: 10/09 à 18h00
 - Mme Céline et Mme Esther: 10/09 à 18h30
- Photos des P1 Vers l'Avenir ; aux alentours de mi-septembre
- 19 septembre : Accueil + M1 : journée à la ferme du bois de Bocq.
- 29 septembre : Venue du photographe.
- **27-28 novembre : conférences pédagogiques.**
- 03 novembre : ADEPS M3-P2
- 07 novembre : Marche aux lanternes/ balade contée.
- Semaine du 24 novembre : remise du premier bulletin
- 05 décembre : Venue de Saint-Nicolas à l'école.
- 11 décembre : nos cougnous de Noël seront de retour
- 12 décembre : concert de Noël maternel
- 05 janvier : ADEPS P3-P6
- Du 26 janvier au 6 février : festival du livre.
- 3 avril : Chasse aux œufs ET marche parrainée.
- Semaine du 23 mars : Deuxième bulletin.
- 11 mai : ADEPS P1-P6
- 28 juin : fancy-fair
- 01 juillet : remise des diplômes de M3.
- 02 juillet : remise des bulletins et CEB et souper des P6.
- 03 juillet : dernier jour d'école.

*Pour organiser tous ces moments festifs, nous avons besoin de vous !
N'hésitez pas à rejoindre le comité des fêtes
On compte sur vous !*

⇒ comitedesfetes@saintemarguerite.be

Si vous souhaitez vous investir dans les actions de l'école et être le porte-parole des parents, n'hésitez pas à rejoindre le comité de parents !

⇒ comitedesparents@saintemarguerite.be

15. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Cette semaine de rentrée, nous distribuerons à chaque élève une fiche individuelle de renseignements et la fiche signalétique de votre enfant avec les informations en notre possession. Nous vous demandons de bien vouloir les vérifier, au besoin les corriger ou les compléter et les remettre pour le **MERCREDI 3 SEPTEMBRE** au titulaire de votre enfant.